

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-09-2022-08

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Etaient présents : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE RTE

Dans le cadre des travaux sur la liaison 63 KV Marsillon- Lacq- Mont- Orthez, RTE souhaite implanter un nouveau support sur la parcelle communale AB 306 sis Lacq, faire passer les conducteurs aériens sur la parcelle et couper les arbres à proximité de l'ouvrage. Ce déboisement se fera contre compensation financière d'un montant de trois cent dix-huit euros et soixante centimes.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour autoriser cet équipement et l'autoriser à signer la convention de servitudes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE l'installation du support

ACCEPTE le décompte de l'indemnité de déboisement d'un montant de trois cent dix-huit euros et soixante centimes

AUTORISE le Maire à signer les conventions de servitudes

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 064-216403964-20221003-22_09_2022_08-DE